



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

N° Spécial

28 Janvier 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 28 janvier 2022

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
PCI/DDFIP N° 2022-004	28.01.2022	Arrêté portant désignation d'office des représentants des maires appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) des Hauts-de-Seine.	3
PCI/DDFIP N° 2022-005	28.01.2022	Arrêté portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) des Hauts-de-Seine.	5
PCI/DDFIP N° 2022-006	28.01.2022	Arrêté portant composition de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) des Hauts-de-Seine.	7

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté PCI/DDFIP n°2022-004 du 28 janvier 2022 portant désignation d'office des représentants des maires appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) des Hauts-de-Seine

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code général des impôts, notamment son article 1650 B ;

VU l'annexe II au code général des impôts, notamment ses articles 371 ter I à 371 ter K ;

Considérant qu'à défaut de désignation par l'association départementale des maires des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives, le représentant de l'État dans le département désigne d'office lesdits représentants ;

Considérant qu'en date du 21 septembre 2021 l'association départementale des maires des Hauts-de-Seine a été sollicitée pour procéder à la désignation des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département ;

Considérant que l'association départementale des maires des Hauts-de-Seine n'a pas fait connaître le nom des titulaires et des suppléants appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département en qualité de représentants des maires ainsi que ceux appelés à y représenter les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des maires s'élève à 4 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est de 4 ;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de désigner d'office les représentants des maires appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département des Hauts-de Seine ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{ER} :

Sont désignés en qualité de représentants des maires appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département des Hauts-de-Seine :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Eric BERDOATI	Monsieur Jean-Didier BERGER
Monsieur Patrick DONATH	Monsieur Bernard GAUDUCHEAU
Madame Véronique JACQUELINE	Monsieur Manuel AESCHLIMANN
Monsieur Pierre-Christophe BAGUET	Monsieur Carl SEGAUD

Sont désignés en qualité de représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département des Hauts-de-Seine :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Yves SENANT	Madame Sylvie DONGER
Madame Aline DE MARCILLAC	Monsieur Jean-Jacques GUILLET
Monsieur Guillaume MARE	Madame Josette DE MARVAL
Monsieur Eric CESARI	Madame Sandrine COHEN-SOLAL

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire général et la Directrice départementale des finances publiques de Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Nanterre.

LE PRÉFET,

Signé

Laurent HOTTIAUX

Arrêté PCI/DDFIP n° 2022-005 du 28 janvier 2022 portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) des Hauts-de-Seine

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code général des impôts, notamment son article 1650 B ;

VU l'annexe II au code général des impôts, notamment ses articles 371 ter I à 371 ter K ;

VU la lettre en date du 16 décembre 2021 par laquelle la chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine a proposé trois candidats ;

VU la lettre en date du 13 décembre 2021 par laquelle la chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine a proposé deux candidats ;

VU la lettre en date du 25 octobre 2021, et courriels en date des 30 octobre 2021 et 26 novembre 2021, par lesquels les organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives dans le département des Hauts-de-Seine ont proposé sept candidats ;

VU la lettre en date du 12 octobre 2021 et courriels en date du 27 octobre 2021 par lesquels les organisations représentatives des professions libérales dans le département des Hauts-de-Seine ont proposé six candidats ;

Considérant que le représentant de l'État dans le département désigne les représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives, après consultation des organismes ou associations sollicités ayant proposé des candidats ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 9 ;

Considérant que trois représentants des contribuables doivent être désignés après consultation de la chambre de commerce et d'industrie territorialement compétente ;

Considérant que la chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine a, par courrier en date de 16 décembre 2021, proposé trois candidats ;

Considérant que deux représentants des contribuables doivent être désignés après consultation de la chambre des métiers et de l'artisanat territorialement compétente ;

Considérant que la chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine a, par courrier en date du 13 décembre 2021, proposé deux candidats ;

Considérant que trois représentants des contribuables doivent être désignés après consultation des organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives dans le département ;

Considérant que les organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives dans le département des Hauts-de-Seine ont, par courrier en date du 25

octobre 2021, et courriels en date des 30 octobre 2021 et 26 novembre 2021, proposé sept candidats ;

Considérant qu'un représentant des contribuables doit être désigné après consultation des organisations représentatives des professions libérales dans le département ;

Considérant que les organisations représentatives des professions libérales dans le département des Hauts-de-Seine ont, par courriels en date du 12 octobre 2021 et par courriels en date du 27 octobre 2021, proposé six candidats ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner, selon les modalités susmentionnées, les représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département des Hauts-de-Seine ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{ER} :

Sont désignés en qualité de représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département des Hauts-de-Seine :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Patrick PONTHER	Madame Claudia KESPY-YAHI
Monsieur Frédéric AMBLARD	Madame Soed TOUMI
Madame Edwige BECKER	Monsieur Michaël LEVY
Monsieur Laurent ROUVROY	Madame Taousse IBAZATENE-GUILLARD
Monsieur Pascal ROUGIER	Monsieur Robin PELTIER
Madame Marianne WILFART	Monsieur Romain SOHET
Monsieur Pascal DERENNE	Monsieur Pascal GAUDAIN
Madame Florine LE BELLEGUY	Madame Isabelle LAJEUNIE
Monsieur Hervé BELOEUVRE	Monsieur Jean-François COUPE

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire général et le Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

LE PRÉFET,

Signé

Laurent HOTTIAUX

Arrêté PCI/DDFIP n° 2022-006 du 28 janvier 2022 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) des Hauts-de-Seine

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code général des impôts, notamment son article 1650 B ;

VU l'annexe II au code général des impôts, notamment ses articles 371 ter I à 371 ter K ;

VU la délibération n° 2 du 1^{er} juillet 2021 du conseil départemental des Hauts-de-Seine portant désignation des représentants du conseil départemental auprès de la commission départementale des valeurs locatives du département des Hauts-de-Seine et de leurs suppléants ;

VU l'arrêté n° 2022-004 du 28 janvier 2022 portant désignation d'office des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auprès de la commission départementale des valeurs locatives du département des Hauts-de-Seine ainsi que de leurs suppléants ;

VU l'arrêté n° 2022-005 du 28 janvier 2022 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département des Hauts-de-Seine ainsi que de leurs suppléants, après consultation de la chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine en date du 21 septembre 2021, de la chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine en date du 20 septembre 2021, des organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives et des organisations représentatives des professions libérales du département des Hauts-de-Seine en date du 20 septembre 2021, 21 septembre 2021 et 10 octobre 2021 ;

Considérant que la liste des membres de la commission départementale des valeurs locatives du département des Hauts-de-Seine, autres que les parlementaires et les représentants de l'administration fiscale, doit être arrêtée par le représentant de l'État ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants du conseil départemental au sein de la commission départementale des valeurs locatives s'élève à 2 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des maires est de 4 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est de 4 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 9 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la liste des membres de la commission départementale des valeurs locatives du département des Hauts-de-Seine dans les conditions prévues aux articles 371 ter I à 371 ter K de l'annexe II au code général des impôts susvisé ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}:

La commission départementale des valeurs locatives du département des Hauts-de-Seine est composée comme suit :

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Denis LARGHERO	Monsieur Yves REVILLON
Monsieur Rémi MUZEAU	Monsieur Thomas LAM

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES MAIRES :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Eric BERDOATI	Monsieur Jean-Didier BERGER
Monsieur Patrick DONATH	Monsieur Bernard GAUDUCHEAU
Madame Véronique JACQUELINE	Monsieur Manuel AESCHLIMANN
Monsieur Pierre-Christophe BAGUET	Monsieur Carl SEGAUD

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE A FISCALITÉ PROPRE :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Yves SENANT	Madame Sylvie DONGER
Madame Aline DE MARCILLAC	Monsieur Jean-Jacques GUILLET
Monsieur Guillaume MARE	Madame Josette DE MARVAL
Monsieur Eric CESARI	Madame Sandrine COHEN-SOLAL

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES CONTRIBUABLES :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Patrick PONTHER	Madame Claudia KESPY-YAHI
Monsieur Frédéric AMBLARD	Madame Soed TOUMI
Madame Edwige BECKER	Monsieur Michaël LEVY
Monsieur Laurent ROUVROY	Madame Taousse IBAZATENE-GUILLARD
Monsieur Pascal ROUGIER	Monsieur Robin PELTIER
Madame Marianne WILFART	Monsieur Romain SOHET
Monsieur Pascal DERENNE	Monsieur Pascal GAUDAIN
Madame Florine LE BELLEGUY	Madame Isabelle LAJEUNIE
Monsieur Hervé BELOEUVRE	Monsieur Jean-François COUPE

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire général et la Directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Les membres de la commission départementale des valeurs locatives du département des Hauts-de-Seine sont réunis à l'initiative de la Directrice départementale des finances publiques.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

LE PRÉFET,

Signé

Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>